



Promesse de vente (voiture) avec conditions suspensives ?

Par **clobo75001**, le **15/12/2010** à **15:52**

Bonjour, Ma mère souhaite acheter une voiture d'occasion à un particulier. L'actuelle propriétaire du véhicule n'a pas encore mis les papiers à son nom car elle nous a dit avoir mis beaucoup de temps à payer le garage où elle a acheté ce véhicule et que ce dernier a refusé de les lui donner tant qu'elle n'avait pas fini de payer. Elle doit également refaire un contrôle technique avant la vente car le dernier date de 7 mois et la voiture est de 2003. Il s'agit d'une étudiante qui a besoin de sous, c'est la raison pour laquelle elle vend son véhicule, le problème c'est qu'elle n'a donc pas les moyens actuellement d'établir la carte grise à son nom et d'effectuer le contrôle technique. Nous avons donc pensé signer avec elle une promesse de vente dès maintenant en lui versant un acompte de manière à ce qu'elle puisse utiliser l'argent pour faire toutes ces démarches pour la conclusion de la vente. Voilà à présent ma question, est-il possible d'établir une promesse de vente incluant des conditions suspensives pour l'achat d'un véhicule d'occasion entre particuliers ? Cela a-t-il une valeur légale ? Le contrôle technique n'étant pas encore fait, ma mère ne va pas s'engager à acheter cette voiture alors qu'elle présentera peut-être des problèmes lors de ce contrôle. Peut-être n'ai-je pas utilisé les bons termes, existe-t-il une solution légale pour nous protéger ? Pouvez-vous me conseiller ? Merci à l'avance pour votre aide.